

Sarmat' Brève n°27

4 juillet 2016

13 JUILLET : SOIREE GRILLADES ET FEU D'ARTIFICE

Comme chaque année, le 13 juillet au soir, les barbecues seront à votre disposition sur le parking arrière du Foyer Rural et vous pourrez à partir de 20 heures y faire cuire brochettes, saucisses et autres mets. Le feu d'artifice est prévu le 13 juillet à 23 heures.



14 JUILLET : DEFILE



Comme chaque année, le 14 juillet, à 11h, le défilé partira de la mairie, tout le monde est invité à y participer et le verre de l'amitié sera ensuite servi au Foyer Rural.

CONCOURS DE PETANQUE AU TERRAIN DE SPORT

Seule nouveauté cette année : le traditionnel concours de pétanque se déroulera cette année, toujours **le 14 juillet à partir de 14 heures**, mais sur l'ancien terrain de football (= nouveau terrain d'activités).

Amateurs, débutants ou expérimentés, vous êtes invités à participer et par la même occasion découvrir ce nouvel espace de détente, en cours de réalisation au moment où nous sortons cette brève n°28...

... mais le skate-park devrait être opérationnel à la mi-juillet !



LES MAISONS FLEURIES



Pour cette saison 2016, le règlement change, nous avons appris récemment qu'il ne s'agissait plus de proposer des maisons par catégorie, mais uniquement de proposer trois maisons... sans préciser de catégorie, comme c'était le cas auparavant.

Le Jury cantonal passera **le 7 juillet au matin** pour visiter notre village et évaluer donc les trois maisons qui ont été retenues cette année en fonction de ce nouveau règlement et qui sont celles de M. et Mme

BERNARDON Patrick (rue de Courtaumont), M. et Mme PATIS Christian (rue du Pré des Bourgs), M. et Mme FRESNE Hervé (rue du Franc Mousset).

En espérant que le règlement ne changera pas encore l'an prochain, nous vous encourageons tous à continuer à fleurir, à embellir et à fleurir vos maisons.

DECLARATION DE STOCK ET DE RECOLTE



Pour la campagne 2016, les procédures relatives à la souscription de la déclaration de stock et de la déclaration de récolte sont modifiées.

Les formulaires pré-remplis des déclarations seront adressés directement par le CIVC aux déclarants et chacun adressera sa déclaration remplie et signée au CIVC, 5 rue Henri Martin, CS 30 135, 51204 EPERNAY Cedex.

Il ne faudra donc plus, comme ce fut le cas jusqu'à présent, déposer ces déclarations à la mairie.

GYM ET ZUMBA

L'Association Sportive et Culturelle de Sermiers organise à partir de Septembre 2016 des cours de zumba, de zumba kids et de gym pour tous au Foyer Rural :

- Gym : le mardi de 19h à 20h (1)
- Zumba kids (5-15 ans) : le jeudi de 18h à 18h45 (2)
- Zumba adultes : le jeudi de 19h à 20h (3)

Les tarifs sont de 80€ l'année par personne et par cours choisi + l'inscription à l'ASC obligatoire pour des raisons d'assurance (11€ par personne ou 17€ par famille).

Nous vous demandons une pré-inscription obligatoire avant le 10 juillet de manière à organiser la mise en place de ces cours ainsi qu'un acompte de 15€/personne. Le chèque est à faire à l'ordre de l'ASC Sermiers et à déposer avec le bulletin ci-dessous à la mairie de Sermiers.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marion SOUDANT : marionsoudant@mailoo.org ou au 03.26.07.14.20

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE SERMIERS Inscription Gym/Zumba

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Adresse mail :

Téléphone :

Gymx_____ personne(s)

Zumbax_____ personne(s)

Zumba Kids.....x_____ personne(s)

Age(s) pour la Zumba kids :

(1) Si plus de 30 inscrits le mardi à la gym, possibilité d'ouvrir un deuxième créneau horaire le jeudi.

(2) S'il y a assez d'inscrits, deux groupes seront faits. Enfants (5-10) et Ados (11-15) et les horaires seront 18h-18h45 et 18h45-19h30

(3) ou de 19h30 à 20h30 si il y a deux groupes enfants.